
Adresse de l'administration du district de Nancy à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'administration du district de Nancy à la Convention nationale, lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 9-10;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17976_t1_0009_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 19 brumaire an III

(dimanche 9 novembre 1794)

Présidence de LEGENDRE (de Paris) (1)

La séance est ouverte à midi.
Un des secrétaires occupe le fauteuil en l'absence du président.

Un membre de la commission des Dépêches fait lecture de la correspondance (2).

1

Les administrateurs du district de Nancy [Meurthe] applaudissent à l'Adresse de la Convention nationale au peuple français. Les principes qu'elle contient, étoient, disent-ils, dans tous les coeurs; ils ne pouvoient qu'être vivement accueillis. Ils espèrent que la Convention ne cessera d'allier la justice à la sévérité, qu'elle sera le tombeau de toutes les factions, qu'elle protégera efficacement les arts et l'industrie; l'affermissement de la liberté et le bonheur du peuple seront le résultat de sa fermeté et de ses vertus : la reconnaissance la plus entière en sera la récompense.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[L'administration du district de Nancy à la Convention nationale, le 5 brumaire an III] (4)

Lorsque vous avez proclamé les principes qui ont dicté votre adresse au peuple français, vous n'avez pas dû douter un instant de l'effet que vous aviez droit d'en attendre; ils étaient dans tous les coeurs, ils ne pouvaient qu'être vivement accueillis.

Vous l'avez sagement pensé; le peuple est las de voir tant de fois la liberté menacée par les passions les plus hideuses. Mais il restera debout tant que tous ses ennemis ne seront pas réduits à l'impuissance de lui nuire jamais. Vous serez sévères, mais aussi vous serez justes et c'est ainsi que toutes ses vertus serviront de bases aux opérations du gouvernement.

Que le seuil du sanctuaire de la liberté soit donc désormais et le tombeau de toutes les haines et l'écueil de toutes les factions, que les arts et l'industrie protégés poursuivent l'égoïsme et le forcent à se déchirer lui même et bientôt le vaisseau de la République, poursuivant sa course rapide entrera dans le port, plus puissant et plus riche. Vous serez fidèles à l'engagement que vous avez pris de l'y ramener vainqueur de tous les orages; vous ne perdrez jamais de vue que votre tâche est d'assurer

(1) P.-V., XLIX, 71. *Moniteur*, XXII, 463. *Débats*, n° 777, 693.

(2) P.-V., XLIX, 71.

(3) P.-V., XLIX, 71.

(4) C 324, pl. 1395, p. 14. *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

le bonheur des français en consolidant leur liberté; mais pour y parvenir soyez à votre poste, fermes et grands comme le peuple que vous représentez. Il secondera vos efforts, n'en doutez pas et vous jouirez de toute la plénitude de sa reconnaissance.

Nancy le 5 brumaire de l'an 3^e de la République française une, indivisible et démocratique.

Par les administrateurs du district de Nancy.

OU DINOT, *président*,
DEMANOSE, *agent national*,
LEREMPU, *secrétaire et 8 autres signatures*.

2

Les membres de la société populaire de Verzy, district de Reims, département de la Marne, réclament sur des réquisitions par lesquelles ils se disent lésés. Ils offrent un équivalent en soumissions volontaires qui donnent à peu près le même résultat et présentent une répartition plus égale.

Renvoyé au comité de Salut public (5).

3

La société populaire de Sarreguemines, département de la Moselle, applaudit à l'Adresse de la Convention nationale au peuple français, rétracte celle qu'elle a faite le 26 fructidor et proteste qu'elle n'a jamais voulu d'autre point de ralliement que la représentation nationale; elle jure une haine implacable aux agitateurs, aux intrigans et aux hommes de sang.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[*La société populaire de Sarreguemines à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (7)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentans,

L'adresse de la Convention nationale au peuple françois vient d'être lue dans le lieu des séances de la société populaire a la suite de la fête des victoires, elle a été accueillie avec cet enthousiasme quelle inspire, mais qu'il est si difficile d'exprimer; les applaudissemens réitérés, les cris de vive la Convention, ont retentis dans cette enceinte, le voeu du peuple qui n'est plus comprimé par la terreur, a paru dans sa pureté et dans toute son énergie.

(5) P.-V., XLIX, 71.

(6) P.-V., XLIX, 71-72.

(7) C 325, pl. 1413, p. 21.

La société fidelle aux principes de vertu et de justice consacrés dans cette adresse salubre rétracte celle qu'elle a faite le 26 fructidor et proteste quelle n'a jamais voulu d'autre point de ralliement que la représentation nationale; elle jure une haine implacable aux agitateurs, aux intrigans et aux hommes de sang qui couverts du masque du patriotisme que vous venés de leur arracher, cherchoient à établir leur domination sur les ruines de la liberté.

Conservés, vertueux Représentans, l'attitude imposante que vous avés prise, signalés et frappés les ennemis du peuple, il jouira des bienfaits de la Révolution.

Salut et fraternité.

Suivent 56 signatures.

4

Le comité révolutionnaire du district d'Aix, département des Bouches-du-Rhône, applaudit à l'énergie de la Convention nationale qui a fait succéder à des jours de deuil, d'amertume et de crime, le règne de la vertu, de la justice et de la paix; les projets des despotes étrangers déjoués par la valeur de nos armées, ceux des despotes de l'intérieur déconcertés par la sagesse et la fermeté de la représentation nationale : tout annonce que la France heureuse et libre va jouir enfin des fruits de la révolution. Les dominateurs du Midi ont trouvé l'écueil de leurs menées perfides, dans les décrets de la Convention et dans les principes des représentans Auguis et Serres; c'est par eux que le Midi, trop longtemps comprimé, respire et commence à jouir des droits que les lois garantissent aux citoyens Français comme imprescriptibles; c'est par eux que les coeurs ont été rappelés à la confiance et à l'espoir; que les familles des citoyens vertueux et paisibles ont été rendues à la joie; que les cachots, destinés au crime seul, ne sont plus l'affreuse demeure de l'homme de bien, du vrai républicain. Il finit en protestant de son dévouement à la représentation nationale, et en jurant une guerre éternelle aux fripons, aux dilapidateurs, aux tyrans de toute espèce.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[*Le comité révolutionnaire et de surveillance du district d'Aix au président de la Convention nationale, le 9 brumaire an III*] (9)

(8) P.-V., XLIX, 72.

(9) C 324, pl. 1395, p. 1.